

COMMUNE D'OFFWILLER



Rapport du Conseil municipal du 9 septembre 2022

Dans sa séance du 9 septembre 2022 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2022.
2. D'approuver le rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
3. De confier à l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux à compter du 1^{er} janvier 2023.
4. De procéder à la révision annuelle du loyer dû pour la location du logement communal n°2 situé à l'étage de l'école primaire d'Offwiller. Loyer avant revalorisation : 305,00 euros/mois. Loyer après revalorisation : 315,98 euros/mois.
5. De procéder à la révision annuelle du loyer dû pour la location du bâtiment communal anciennement *La poste*. Loyer avant revalorisation : 307,92 euros/mois. Loyer après revalorisation : 318,14 euros/mois.
6. De valider le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie, et de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.

À Offwiller, le 9 septembre 2022.

Le Maire, Patrice Hilt